



<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :</p> <p>Bid Receiving – Environment Canada/Réception des soumissions – Environnement Canada</p> <p>Electronic Copy: ec.soumissions-bids.ec@canada.ca</p> <p>Copie électronique : ec.soumissions-bids.ec@canada.ca</p> <p>BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p> <p>Issuing Office – Bureau de distribution</p>	<p>Title – Titre Moving Services – NCR Services de déménagement – RCN</p>	
	<p>EC Bid Solicitation No./SAP PR No. – N° de la demande de soumissions EC/N° SAP PR 5000049074</p>	<p>Amendment No. – N° de modif. 001</p>
	<p>Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (JJ-MM-AAA) 2020-05-29 29-05-2020</p>	
	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) – La demande de soumissions prend fin (JJ-MM-AAAA) at – 1400 / à 14 h on – 2020-Jul-08 / le 8 juillet 2020</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire Eastern Daylight Time – Heure avancée de l’Est (HAE)</p>
	<p>F.O.B – F.A.B Destination</p>	
	<p>Address Enquiries to – Adresser toutes les questions à Megan Filliol megan.filliol@canada.ca</p>	
	<p>Telephone No. – N° de téléphone 902-426-2012</p>	<p>Fax No. – N° de Fax</p>
	<p>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) See herein Voir ci-dessous.</p>	
	<p>Destination of Services / Destination des services See herein Voir ci-dessous.</p>	
	<p>Security / Sécurité There is a security requirement associated with this requirement, see herein Des exigences relatives à la sécurité sont associées à cette demande. Voir ci-dessous.</p>	

La modification de la demande de soumissions vise à :

1. répondre aux questions posées pendant la période de l'invitation;
2. réviser la demande de soumissions en conséquence.

Réponse(s) (R) à la question/aux questions (Q) :

Q1 : Au cours des 3 dernières années, qui effectuait ce travail?

R1 : Sheffield Moving and Storage détient ce contrat depuis 2017.

Q2 : Au cours des 3 dernières années, quel montant a été dépensé chaque année pour des services connexes/similaires?

R2 : Le contrat est actuellement évalué à 646 734,46 \$, sans les taxes.

Q3 : Quel est le montant prévu des dépenses par année pendant la durée du contrat (y compris les options)?

R3 : Cette exigence est financée pour un montant de 400 000 \$ par exercice financier, sans les taxes.

Q4 : Nous ne voyons aucune modalité concernant les heures supplémentaires les soirs et les fins de semaine – depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les employeurs doivent rémunérer les travailleurs pour les heures supplémentaires travaillées, conformément au projet de loi 148 en Ontario. Nous demandons respectueusement une modification afin de tenir compte de la capacité à payer les tarifs applicables aux heures supplémentaires, conformément aux modifications législatives que nous devons respecter.

R4 : Les heures de travail, ainsi que les heures supplémentaires, sont décrites dans l'EDT à l'article 4.1 – Heures de travail. Une modification a été apportée à ce sujet (voir ci-après).

Q5 : Y aura-t-il un besoin de fournir et d'organiser des services de déchiquetage?

R5 : Non.

Q6 : Fournir le transport aux employés à destination, en provenance et entre les cinq différents lieux de travail indiqués. QUEL stationnement, le cas échéant, est disponible/fourni? Faut-il payer à chaque site?

R6 : L'entrepreneur est responsable d'organiser et de payer le stationnement, au besoin.

Q7 : Fournir des services de nettoyage à la vapeur spécialisés! Quel est le « volume » prévu pour ces services dans le champ d'application du contrat? Pouvez-vous donner plus de détails sur cette exigence?

R7 : Nous estimons le nombre de demandes de nettoyage à la vapeur à environ deux par mois.

Q8 : L'entrepreneur doit exécuter les travaux du lundi au dimanche durant les heures normales de travail! Pouvez-vous confirmer que tous les travaux exécutés durant les heures normales de travail, de 8 h à 17 h, seront seulement facturables au tarif ordinaire, et ce, peu importe le nombre d'heures travaillées par semaine par les employés assignés au contrat?

R8 : Les heures de travail, ainsi que les heures supplémentaires, sont décrites dans l'EDT, à la section 4.1 – Heures de travail. Une modification a été apportée (voir ci-après).

Q9 : « Les heures supplémentaires seront payées pour les travaux demandés et/ou approuvés par le représentant du ministère et exécutés en dehors des heures normales de bureau et pendant les jours fériés. Toutes les heures supplémentaires seront payées conformément aux tarifs horaires des employés et calculées à taux et demi. » Veuillez donner plus de détails, en faisant référence au « salaire des employés », conformément aux modalités du contrat.

R9 : Le salaire des employés indique le taux horaire payé par l'entrepreneur aux employés.

Q10 : Pouvez-vous donner un volume approximatif par mois et par année des demandes urgentes? Quel est le besoin de fournir une estimation détaillée « au plus tard dans un (1) jour ouvrable »?

R10 : L'an dernier, environ cinq (5) demandes urgentes ont été soumises. On ne connaît pas toujours avec exactitude la portée, le matériel et les ressources requises pour répondre à une demande urgente au moment de sa réception. Pour que le travail effectué ou le travail qui doit être effectué pour répondre à la demande urgente soit payé, il faut fournir une estimation détaillée dans les plus brefs délais.

Q11 : Pouvez-vous confirmer que la responsabilité de l'entrepreneur pour dommages ou pertes est à la charge de l'entrepreneur pour la pleine valeur de remplacement de la protection?

R11 : L'entrepreneur doit payer les frais des dommages dont il est responsable. Les exigences en matière d'assurance sont indiquées à l'annexe E.

Q12 : Pouvez-vous définir « déchets volatils »?

R12 : Voici des exemples de composés organiques volatils (COV) :
Matériaux de construction – peintures, vernis, calfeutrage, adhésifs, tapis, plancher de vinyle, produits de bois composites, rembourrage et mousse.
Produits ménagers et de soins personnels – assainisseurs d'air, produits de nettoyage, cosmétiques, carburant et essence.
Activités – fumer, nettoyage à sec, photocopieurs, cuisiner, passe-temps et feu de bois.

Q13 : J'ai vu sur le site Web merx.com que vous êtes à la recherche de services de déménagement. Je me demandais si vous pouviez me donner plus de renseignements pour que je puisse préparer une demande de proposition (DDP)?

R13 : Consultez l'appel d'offres à <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-20-00915969> pour obtenir des instructions indiquant comment présenter votre soumission.

À la suite de vos questions, le document de soumission a été modifié comme suit :

À l'annexe A de l'Énoncé de travail, article 4.1 – Heures de travail :

SUPPRIMER :

À moins d'avis contraire, l'entrepreneur doit exécuter les travaux du lundi au dimanche durant les heures normales de travail, de 8 h à 17 h, 8 heures par jour. Une pause non rémunérée est autorisée à l'heure du midi.

INSÉRER :

À moins d'avis contraire, l'entrepreneur doit exécuter les travaux du lundi au vendredi durant les heures normales de travail, de 8 h à 17 h, 8 heures par jour. Une pause non rémunérée est autorisée à l'heure du midi.

All other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same. / Toutes les autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.